

Mardi 21 mars, les Unions Métaux CFDT et CGT appellent les salariés de la métallurgie à 2 heures de débrayage pour des revendications prenant en compte le conflit J. PARIS mais s'étendant également à la réduction du temps de travail, à la retraite à 60 ans et à la convention collective. Un rassemblement est organisé devant la Préfecture mais il mobilise peu de monde et au final ressemble plus à un rituel d'appareils syndicaux qu'à une véritable action de masse. En effet, l'accord inter-confédéral de 1966 renouvelé en 1971 amène l'unité d'action des deux centrales syndicales sur ces revendications de portée

nationale. Mais c'est principalement la CGT qui demande ce type de mobilisation. PCF et CGT font de ces rendez-vous des temps à connotation politique, alors que la CFDT dénie leur efficacité et choisit l'action revendicative plutôt que l'action politique.

Ces 20 et 21 mars, la Direction de J. PARIS reprend l'initiative en organisant un référendum par courrier sur la reprise du travail : les salariés, qu'ils soient grévistes ou non, reçoivent une lettre individuelle.

Mercredi 22 mars, les femmes de grévistes qui font partie des associations ASF (Association Syndicale des

Familles) et APF (Association Populaire des Familles) réunissent d'autres femmes de grévistes, une quarantaine au total, pour faire le point sur le conflit.

Jeudi 23 mars, des actions de popularisation de la grève se déroulent : rencontre avec les camarades du Joint Français, réunion de nouveau des femmes de grévistes ; circulation dans Nantes des grévistes et membres du Comité de Soutien à bord de quatre voitures avec haut-parleurs et distribution de tracts. Mais en face, c'est le silence patronal et les négociations ne reprennent pas...

Le vendredi 24 mars et le samedi 25, la Direction dépouille le référendum et annonce les résultats. Sur les 724 courriers envoyés, l'étude de l'huissier a enregistré le retour de 435 bulletins dont 423 pour la reprise du travail, 8 contre, 2 blancs et 2 nuls. De leur côté les sections syndicales ont comptabilisé 274 votes pour la poursuite. Pour rappel ils avaient été 360 à voter pour l'occupation (source *Presse-Océan*). Les chiffres du référendum patronal prouvent également que les mensuels ont très majoritairement voté pour la reprise.

Lundi 27 mars, les Métaux CFDT et CGT appellent à un débrayage pour le mardi 28 entre 10 h et 11 h 30 ainsi que l'envoi de délégations devant le Palais de Justice. Une audience est également demandée à la Préfecture. Mais la journée est marquée par les heurts qui éclatent à l'entrée de l'usine. La Direction veut faire sortir des camions pour livrer des aciers et les grévistes s'y opposent. Aussitôt prévenue, la police charge les grévistes et la scène se passe sous les yeux des enfants qui attendent avec leurs mères d'être pris en charge par le Secours populaire pendant les vacances de Pâques. Spectacle plutôt éprouvant pour ces enfants dont les pères sont grévistes... Il y a plusieurs blessés : Maurice Coeffe (45 ans), Lucien Garel (49 ans), Bertrand Trichereau (39 ans), Henry Mabit (64 ans – un adhérent CFDT qui avait voulu calmer le jeu...). Un des deux ouvriers maoïstes, André Sinou, est lui aussi blessé et il est arrêté puis inculpé dans l'après-midi « pour participation à attroupement » et « port d'armes prohibé ».

La CFDT publie immédiatement un communiqué dénonçant le comportement de la police. Le Comité de soutien fait cavalier seul et appelle à une réunion le lendemain à la salle de la Fraternité protestante, rue Duchaffault, pour organiser la solidarité. Il annonce aussi de sa propre initiative et en-dehors de tout accord avec les organisations syndicales, un meeting public pour le vendredi.

Ce jour-là, on est passé du stade des anicroches quotidiennes aux véritables affrontements avec la police mais on a également assisté au changement de nature du Comité de Soutien censé appuyer les salariés et leurs organisations syndicales, mais qui est devenu une structure autonome décidant des formes de « sa » lutte.

SOCIAL
La reprise du travail aux Ets PARIS
423 "pour", 274 "contre"
...Mais la grève continue

28 février, à eu lieu hier après-midi. Sur 435 bulletins reçus à l'étude de M^e Caducal, 423 d'après la direction sont favorables à la reprise du travail, 8 contre, 2 blancs et 2 nuls. 724 personnes avaient été invitées à participer à la consultation. Toujours selon la direction, les représentants C.F.D.T. et C.G.T., invités par l'intermédiaire du directeur départemental du Travail, étaient absents au dépouillement qui s'est fait en présence du chef du personnel de l'usine, du représentant de la C.G.C. et de l'huissier de justice.

NANTES. — Le dépouillement du référendum sur la reprise du travail, organisé par lettre individuelle envoyée par la direction des Ets Joseph Paris à Nantes, dont une partie du personnel est en grève depuis le

principe même du référendum organisé par la direction, ils déclarent qu'ils ont reçu quant à eux 274 lettres en faveur de la poursuite de la grève et que dix travailleurs n'ont pas reçu de lettre. Enfin, ils précisent que les seules personnes qui auraient pu être consultées étaient les ouvriers des ateliers, soit 360 personnes, qui avaient seuls décidé de l'occupation de l'usine : « Les ateliers ne pourront pas tourner avec une quinzaine d'ouvriers reprenant le travail, ont-ils souligné. La grève continue donc ».

Les grévistes par ailleurs ont reçu un nouveau versement de solidarité de 50 francs hier. Différents syndicats et mouvements leur ont également apporté leur soutien.

Presses-Océan, 25-26 mars 1972



Deux photos d'Henri Mabit après avoir été matraqué. Au second plan, à droite, André Sébillot.



© Coll. Charles Lechat

Mardi 28 mars, la confusion règne pendant toute la journée. Un débrayage est prévu avec envoi de délégations au Palais de Justice mais la Ligue Communiste est la seule à avoir distribué un tract dans les entreprises pour l'annoncer. Un millier de manifestants se retrouvent devant le Palais de Justice et écoutent une courte prise de parole de l'intersyndicale. Selon une note interne de la CFDT, le rassemblement manque sa cible, « les gars ne sachant pas très bien ce qu'ils étaient venus faire là ». Le Comité de soutien profite de la situation et déploie la banderole « CFDT – CGT – Soutien à PARIS » et entraîne deux à trois cents ouvriers dans la ville par la rue du Calvaire. Aucun incident n'est à déplorer.

L'après-midi de ce 28 mars, dans l'intention manifeste mais non exprimée de sortir de ce conflit, les sections syndicales CFDT et CGT se sont concertées et ont pris la décision de soumettre aux grévistes « des contre-propositions susceptibles de permettre, dans le cadre de nouvelles négociations avec la Direction, d'aboutir à un compromis acceptable ». Un écart de 1 % sépare les deux camps et les organisations syndicales proposent que cette différence soit rattrapée en 4 paliers. La section CFDT envisage une augmentation hiérarchisée chez les mensuels. En effet, **faute d'une victoire totale qu'elle sait ne plus être possible, elle accepte un compromis.**

Ce même 28 mars, André Sinou est remis en liberté sous contrôle judiciaire. Mais les courriers de mise en garde de la Direction s'accumulent et chacun (du moins à la CFDT) comprend qu'un dossier se constitue contre ce maoïste.

Le 29 mars, une nouvelle manifestation de soutien, inter-syndicale cette fois, est organisée. Les paysans de la FDSEA apportent du ravitaillement aux grévistes. Les délégués syndicaux appellent alors les grévistes à une Assemblée générale en précisant que seuls les travailleurs de l'entreprise seront admis à la réunion – ce qui revient à dire que le Comité de Soutien est renvoyé dans ses buts et dans son rôle premier ! Mais ses membres protestent en arguant du fait que si la décision revient aux seuls salariés, les débats doivent être ouverts à tous ceux qui soutiennent la grève. C'est d'ailleurs ce qui se passe quotidiennement depuis quelques temps et comme les jeunes du Comité de Soutien sont rompus aux techniques des Assemblées générales, ils se font mieux entendre que les délégués syndicaux. Ils s'adressent en particulier aux jeunes salariés le plus souvent sans charges de famille et donc moins impactés par la durée du conflit. **Mais ce jour-là, les délégués syndicaux s'imposent dans leurs interventions car ils savent que si nombre de grévistes affichent encore l'unité, le mur ne va pas tarder à se lézarder après cinq semaines de grève. Et cela, seuls des délégués vraiment implantés dans l'entreprise peuvent le percevoir...**

Après des débats on s'en doute animés, les salariés se mettent d'accord sur les contre-propositions à transmettre à

Le Comité de Soutien sort de son rôle

Peu à peu le Comité de soutien prend le pas sur les sections syndicales. La note interne de la CFDT (archivée dans un dossier de l'Union départementale mais non signée) rapporte les propos de Paul Deniaud, militant expérimenté de chez J. PARIS : « C'est le Comité de soutien composé de tout sauf des ouvriers de chez PARIS, de quelques délégués et militants CFDT plus les deux maos syndiqués à la CGT qui dirigent la lutte et prennent les décisions qui seront défendues dans les sections ». Il constate que dans le local de la section CFDT de l'entreprise il y a « de nombreuses matraques, avec bougies et carbure » et comme la présence policière est constante, il s'interroge sur ce qui se passerait « si un jour il y a investigations des flics... ». Il indique aussi que « les manouches confectioignent des lance-pierres » [NDLR Des membres du Comité de Soutien récupéraient des matériaux chez la population gitane sédentarisée du quartier de Roche Maurice pour monter leurs barricades] et que les camarades sont « déboussolés, impuissants ».

Cette même note parle du désarroi de Gaston Loret, un autre pilier de la section CFDT : « Mardi soir à 20 h 30 dans le couloir de la rue de Bel Air [NDLR : siège de la CFDT], Loret pourtant pas un galopin de 20 ans pleurait ». En effet, où qu'il aille, il était « engueulé rue de Bel Air, dans la section, à la maison. Il y en a marre, personne ne dirige, personne ne veut voir la réalité en face, des militants CFDT jouent un jeu dégueulasse, on veut tout casser y compris le syndicat CFDT ».

A la CGT, le ressentiment contre le Comité de Soutien est encore plus fort. Non seulement, ni l'Union Métaux de la CGT, ni l'UL ni l'UD ne partagent la revendication des sections syndicales de chez J. PARIS (sur le salaire en deux parties) mais en plus les deux maos, pourtant adhérents à la CGT, ne perdent pas une occasion d'accuser leur organisation syndicale de trahison !

Reprise en main syndicale

Le bureau exécutif de la C.F.D.T. de Loire-Atlantique se réunissait extraordinairement mercredi pour faire le point du conflit « Paris ». Il saluait les travailleurs « qui, depuis près de six semaines, mènent une lutte exemplaire pour plus de justice dans la hiérarchie des salaires ».

— L'Union départementale C.F.D.T., ajoutait-il, précise que les syndicats ne sauraient en aucun cas se démettre de leurs responsabilités au profit d'un quelconque comité de grève, de soutien ou autre, en partie composé de personnes étrangères à l'entreprise. Dans un conflit, les travailleurs doivent être fréquemment consultés sur des propositions élaborées par les sections syndicales.

« La C.F.D.T. poursuivra son ac-

tion pour que se développe encore la solidarité financière indispensable aux travailleurs Paris en grève totale depuis près de six semaines. Elle soutiendra par tous les moyens avec sérieux et sans démagogie l'action des travailleurs et fait confiance à sa section C.F.D.T. pour rechercher et trouver, en accord avec les travailleurs, un compromis susceptible de leur donner satisfaction.

Dans un communiqué précédent, le syndicat C.G.T. de la Métallurgie avait mis en garde les travailleurs sur l'activité du comité de soutien des Etas Paris, qui a décidé une « action » pour vendredi « en tentant de se substituer aux organisations syndicales, seules habilitées à le faire ».

L'UD CFDT, sans prendre l'avis de l'Union Métaux ni de la section syndicale J. PARIS, s'exprime contre le Comité de Soutien et fait un amalgame bizarre avec le Comité de Grève de l'entreprise.

Ouest-France, 30 mars 1972

l'Inspection du Travail et au Préfet. Elles sont transmises à la Direction de J. PARIS qui doit donner sa réponse le lendemain 30 mars.

La recherche de solidarité financière est également un enjeu. Un tract des sections syndicales CFDT – CGT explique la lutte engagée et précise les rôles de chacun pour l'organisation de la solidarité financière : « le Comité de Soutien avec des grévistes dans les quartiers et sur les marchés, les sections syndicales aux portes des usines ».

Le Comité régional des Pays de Loire CFDT « demande à toutes les Unions départementales CFDT de la région d'organiser des collectes de soutien

financier, en liaison avec les sections syndicales des établissements PARIS qui ont la charge d'organiser la solidarité et le soutien et l'action des travailleurs de chez PARIS. [Il] demande aux travailleurs de répondre à cet appel des organisations syndicales responsables des conduites de la lutte ». Pour qui n'aurait pas voulu comprendre, le message est répété : ce n'est pas au Comité de Soutien d'assumer la responsabilité du soutien financier !

Le Comité de Soutien essaie de regagner le terrain perdu et publie aussitôt un communiqué.

La situation est tendue et on peut comprendre que la sortie du conflit sera difficile.

Le jeudi 30 mars le Conseil d'Administration de J. PARIS oppose un refus total aux propositions des sections syndicales. Mais en fin de matinée, l'Inspection du Travail laisse entendre qu'il en formulera d'autres rapidement.

Le vendredi 31 mars, la Direction de J. PARIS annonce en un premier temps la neutralisation de l'effet de grève sur les congés, une avance de 250 F pour tous, le paiement du 13^{ème} mois une semaine après la rentrée et l'augmentation de 8 centimes de l'heure pour tous au 1^{er} avril au lieu du 1^{er} octobre. Ces propositions méritent d'être étudiées mais une deuxième annonce tombe comme un coup de tonnerre : Ruffel et Sinou, les deux « établis » maos sont licenciés.

Le samedi 1^{er} avril, les négociations avec la direction débouchent sur un compromis salarial : 6 % sont accordés aux cadres et 9 % aux ouvriers avec une partie uniforme du manœuvre au P3.

La CGT, dans *l'Union des travailleurs de mars/avril 1997*, se félicite de son réalisme, de sa clairvoyance et de son efficacité. Elle dénonce même le comité de soutien qui « sous le couvert d'une solidarité financière a tenté de se substituer aux sections syndicales. »

Une déclaration attribuée à tort au Comité de Soutien et publiée dans *Ouest-France* ce même jour envenime les relations avec les organisations syndicales : « Après les déclarations de directions locales CGT et CFDT (UD ou Métaux) de ces derniers jours, qui condamne l'action du comité de soutien, il semble que la volonté de certains est de trouver le plus vite possible un compromis qui terminerait la grève [...]. On ne peut terminer une grève que lorsqu'on a

tout tenté pour lui permettre de gagner ». Cette leçon de lutte est en réalité de la responsabilité du PSU qui prône le jusqu'au-boutisme alors que commence la sixième semaine de grève et que les deux tiers des salariés sont au travail. Il oublie le résultat du référendum pour la reprise du travail, organisé par la Direction les 20 et 21 mars, et qui est sans appel...

La grève se dirige vers son aboutissement, mais à partir de l'annonce des deux licenciements, le conflit change d'objectif. Les sections syndicales considèrent qu'elles ne pourront pas aller plus loin sur la revendication salariale mais veulent obtenir l'annulation des licenciements.

Le mardi 4 avril, les grévistes votent à main levée et à l'unanimité pour demander l'organisation d'une manifestation massive de soutien. L'UD CGT refuse et propose un débrayage d'une demi-heure que la CFDT refuse. Dans un tract du même jour, l'Union des Métaux CFDT déclare prendre contact avec l'Union locale « afin d'envisager une action de grande ampleur, seule capable de mettre en échec la Direction de chez Paris-Sa et, derrière elle, l'ensemble du patronat. » **On perçoit que les dernières cartouches sont tirées et que l'espoir de mobilisation est quasi réduit à néant.**

Une délégation de grévistes et un délégué du personnel CFDT très impliqué dans le Comité de Soutien se rendent en soirée à Saint-Brieuc, au meeting de solidarité du Joint Français, pour dresser un tableau du conflit nantais et obtenir un soutien financier mais ils ne peuvent rien espérer d'autre.

La question de la violence

L'utilisation de la violence est régulièrement évoquée par les gauchistes comme seule possibilité pour faire céder la Direction. Mais cette solution est chaque fois rejetée par les organisations syndicales. Pour sa part, la section syndicale CFDT refuse d'entrer dans cette spirale dès l'occupation de l'entreprise et elle maintient sa position tout au long du conflit – par exemple lorsque les grévistes sont évacués par les forces de l'ordre le 14 mars. Cela ne signifie pas qu'elle ne soutient pas les grévistes qui répondent aux provocations des jaunes, comme par exemple le 21 mars où une centaine d'entre eux ont attaqué matraque à la main les grévistes devant l'entreprise. Mais au-delà de ces ripostes spontanées et ponctuelles, elle sait que la violence organisée n'amènera pas la Direction à céder et que les grévistes seraient alors victimes de la répression policière.

Le mercredi 5 avril, sur demande des organisations syndicales, la Direction accepte de lever les sanctions et annule l'envoi de lettres recommandées qui visaient cinq ouvriers. Par contre, elle maintient les deux licenciements motivés, selon ses dires, par des violences caractérisées et des agressions relevant du droit pénal.

La CFDT et la CGT publient un communiqué commun : « une nouvelle fois la volonté patronale de mettre tout en œuvre pour empêcher la possibilité de trouver une issue... Les méthodes sont-elles des méthodes de négociation ? La

solidarité des travailleurs de chez Paris-SA n'est pas un vain mot... ».

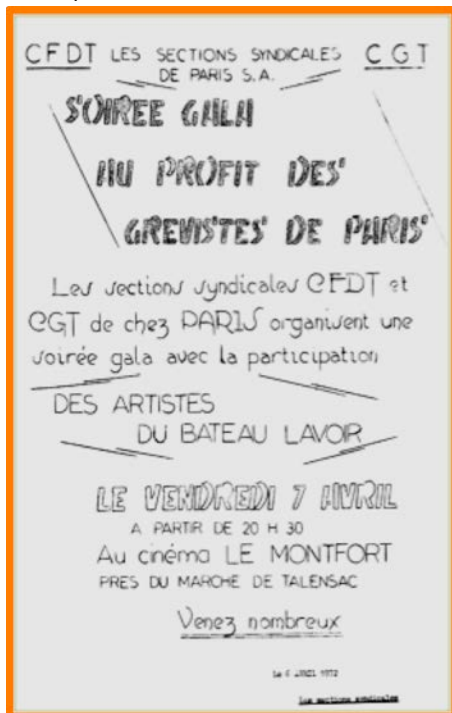
Le jeudi 6 avril, la CFDT et la CGT renouvellent, sans résultat, leurs interventions avec le Préfet Grollemund pour obtenir la levée des sanctions. Parallèlement, les collectes et les manifestations de soutien se poursuivent à Couëron et à la Chapelle-sur-Erdre où une centaine de personnes se retrouvent en présence de paysans qui apportent du ravitaillement pour les grévistes. C'est une sorte d'externalisation de la grève menée par le Comité de Soutien.

**LA SOLIDARITE
DE 700 A 1.000 FRANCS...**
Cette solidarité a rapporté 130.000 F. Pour 42 jours de conflit les grévistes ont touché à ce jour 400 F. plus vraisemblablement dans les jours qui viennent 100 F supplémentaires. En bons municipaux l'aide avoisine les 200 F par personnes. Les syndiqués C.F.D.T pour leur part touchent 300 F environ de leur caisse nationale de grève. Les « gains » permis par la vente directe de produits alimentaires par les agriculteurs sont évalués à 300 F pour des achats de 1.000 F.
Quant à l'entreprise, la direction estime qu'il lui faudra deux années d'exercice pour « éponger » les pertes entraînées par six semaines de conflit.

Presse-Océan, 11 avril 1972

Le vendredi 7 avril, environ vingt-cinq grévistes partent collecter à Donges et à Cholet. Dans *Ouest-France*, un gréviste « de base » déclare : « *Nous étions partis en grève pour quelques francs de plus et surtout pour plus de justice dans les salaires, pas pour faire la révolution. On va reprendre le travail : comment faire autrement au bout de six semaines alors qu'il n'y a aucun espoir de changement et que nous n'avons pas eu tout le soutien qu'il était possible d'espérer.* »

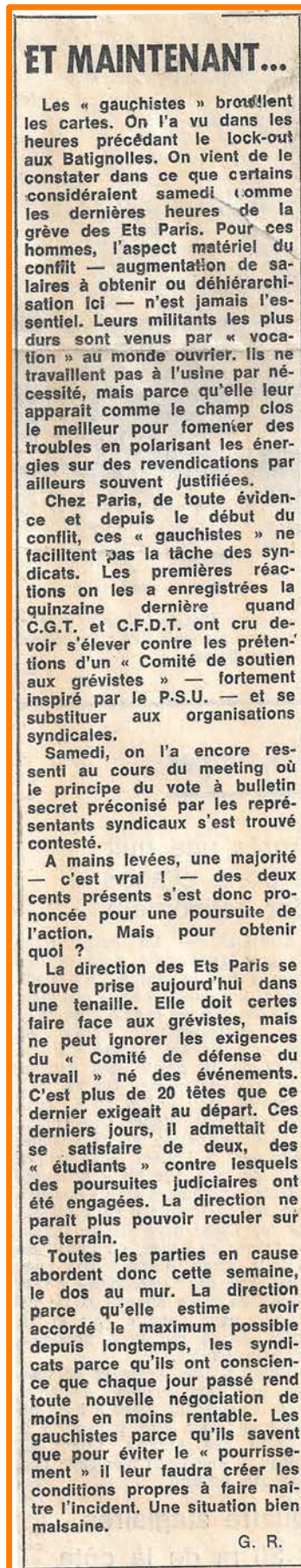
Une soirée débat organisée par les sections syndicales CFDT et CGT de J. PARIS permet de collecter 1 850 francs.



Le samedi 8 avril est une journée difficile pour tous. A 8 heures, malgré l'opposition de deux délégués CFDT, **une intersyndicale décide que le vote pour ou contre la reprise du travail sera fait à bulletins secrets.**

A 9 h 30, une assemblée générale des travailleurs rassemble environ 200 grévistes pour décider de la reprise ou de la poursuite de la grève. Rapidement, la question est posée pour savoir comment organiser le vote : à main levée ou à bulletin secret. Des jeunes, les maoïstes et un délégué CFDT s'expriment contre le vote à bulletin secret et pour la poursuite du mouvement. Le vote à main levée l'emporte. Les délégués syndicaux sont favorables à un retour au travail mais les interventions des jeunes les plus virulents produisent leur effet et déterminent un deuxième vote de

nouveau à main levée pour la poursuite de la grève. Environ 111 grévistes votent pour la poursuite du mouvement, 68 contre et 12 (dont quelques délégués CGT) s'abstiennent.



Ouest-France, 10 avril 1972

La base des votants s'est encore réduite : le 28 février, ils étaient 360 votants...

La question de la manifestation massive de soutien est de nouveau posée. Les délégués déclarent que cette décision relève de leurs UL. Un délégué CFDT prend l'initiative de constituer une délégation de grévistes pour manifester dans les UD leur colère contre ce qu'ils estiment être du lâchage. Dans les locaux de la CGT, l'affrontement est rude, y compris physiquement. L'UL CGT refuse un soutien à une dérive pilotée par les maoïstes : « *Vous êtes des éléments étrangers à la classe ouvrière.* » Dans les locaux de la CFDT, cela se passe mieux : il y a davantage d'écoute mais au final, le résultat est le même et aucune manifestation de solidarité ne sera décidée.

Des collectes ont de nouveau lieu le samedi après-midi et le dimanche.

Lundi 10 avril, à partir de 7 heures du matin, des grévistes franchissent les grilles pour reprendre le travail.

A 8 heures, réunion d'information mais trois délégués CFDT refusent d'y participer. **Considérant que le résultat du vote exprimé le samedi matin est l'émanation d'une minorité manipulée par des activistes, tous les autres délégués décident l'arrêt de la grève.**

A 9 heures, l'intersyndicale CFDT – CGT lit une déclaration aux derniers grévistes : « *Les sections syndicales CFDT et CGT, conscientes de leurs responsabilités, appellent les travailleurs des établissements Paris-SA à se rassembler aujourd'hui à 13 h 30 devant l'entreprise pour la reprise du travail. Le moment est venu de prendre cette importante décision afin que ce mouvement, commencé dans l'unité, se termine de la même façon tout en conservant intacte notre combativité pour de nouvelles luttes.* » Le même jour, elle sort un tract actant la fin de la grève.

Cette décision de reprise était inéluctable car la Direction, soutenue par ses instances nationales, s'arcboutait sur sa position et les sections syndicales, épuisées et isolées de leurs instances, n'avaient plus d'autres perspectives à envisager.

L'augmentation de 9 % pour les ouvriers du manœuvre au P3 et de 6 % pour les cadres qui aurait pu être un résultat très appréciable dans une toute autre situation devient dans ce conflit un résultat en demi-teinte.

L'ambiance est tendue dans l'entreprise entre anciens grévistes et non grévistes. Il y a des règlements de comptes.

Dans les jours qui suivent la fin de la grève, un Syndicat Autonome Paris (SAP) est constitué avec le soutien officiel de la CFT. Depuis 1968, la réputation de la CFT (Confédération Française du Travail) n'est plus à faire. C'est le syndicat des Jaunes et ses méthodes musclées par exemple à Citroën ou ses liens avec la droite et l'extrême-droite sont bien connus des syndicalistes. Allié avec la CGC, ce S.A.P. obtiendra des sièges aux élections du personnel du mois de juin.

Après le conflit, la section CFDT connaît une période difficile. Elle enregistre une quarantaine de démissions et aux élections de juin, si elle reste en tête dans le collège ouvriers-employés, elle subit une perte en voix et en pourcentage dans ce collège (la CGT ne perd qu'en pourcentage). Et dans le collège de la maîtrise, alors qu'en 1971 elle était en tête, en 1972 elle est loin derrière la liste commune CGC-Autonomes.

C.F.D.T
Nantes le 10 Avril 1972
C.G.T

LES SECTIONS SYNDICALES DE CHEZ PARIS COMMUNIQUENT

Après 3 semaines de grèves tournantes et 6 semaines de grève totale pour une plus juste répartition des augmentations de salaires, les travailleurs de CHEZ PARIS, répondant à l'appel de leurs sections syndicales C.F.D.T. et C.G.T., ont repris le travail le LUNDI 10 AVRIL 1972 à 14 HEURES.

Les sections syndicales ont pris cette décision, car elles sont conscientes de la situation, et que, pour elles, il est important de terminer ce conflit dans la même unité qu'au départ. Le combat de la classe ouvrière n'est pas terminé avec celui-ci, plus que jamais, l'action syndicale doit se poursuivre.

L'attitude provocatrice de la direction, soutenue par le comité des Jaunes, composé essentiellement de cadres et de mensuels, pendant tout ce conflit n'est pas de nature à favoriser le retour à un climat normal dans l'entreprise.

Il faut que la direction sache que sa décision de licencier des camarades grévistes se retournera contre elle et en subira certainement les conséquences.

Même si satisfaction n'a pas été obtenue sur la revendication de base, il y a quand même eu une avancée en ce qui concerne les augmentations de salaires pour les horaires et mensualisés (à l'échelon de 6 à 9 % environ atténuant les disparités).

Les travailleurs de CHEZ PARIS, remercient les camarades ouvriers, paysans, femmes etc... qui, en participant activement à la solidarité, tant financière, matérielle qu'active, leur ont permis de tenir 6 semaines contre un patron de combat qui bénéficiait de nombreux appuis et en particulier du C.N.P.F. dans son ensemble.

Les sections syndicales C.F.D.T. et C.G.T.
de PARIS S.A.

SYNDICAT AUTONOME
du PERSONNEL
de JOSEPH PARIS S.A.

L' E V E N T A I L S Y N D I C A L

Les événements de ces dernières semaines nous ont permis de voir ce qu'il advient de la LIBERTE du TRAVAIL et de la LIBERTE SYNDICALE quand n'existe pas un véritable SYNDICAT PROFESSIONNEL en face des SYNDICATS REVOLUTIONNAIRES!!... Ces derniers, par soucis démocratiques sans doute, IMPOSENT leur vérité, et DIC- TENT leur loi aussi bien aux salariés de l'entreprise, qu'aux Patrons et aux Pouvoirs Publics !!!...

Face à ces GESTICULATIONS de PHILOSOPHES MALADES, nous devons faire preuve de BON SENS et donner naissance à un VÉRITABLE SYNDICALISME. Nous devons faire front, car si nous baïssons les bras, L'ESPRIT REVOLUTIONNAIRE l'emportera avec tout ce que cela comporte de

- DEGRADATION du CLIMAT SOCIAL
- DEGOUT du TRAVAIL
- FUIITE des RESPONSABILITES

pour se terminer par l'éclatement de VIOLENCES INCONTROLÉES et nous plonger dans le plus complet MARASME et la plus GRANDE MISERE.

Extrait d'un tract du SAP du 28 avril 1972

Comme au sein de la section syndicale CFDT il n'est pas possible de faire une analyse sérieuse du conflit et de ses conséquences, Charles Lechat, Paul Deniaud et Gaston Loret démissionnent de leurs responsabilités syndicales. Ils ne veulent pas cautionner un changement de ligne qu'ils jugent sans avenir pour les salariés et refusent un fonctionnement en-dehors des structures professionnelles et interprofessionnelles de la CFDT au profit d'alliances avec des groupes gauchistes.

La section CFDT ne retrouvera pas ensuite la solide position qu'elle avait avant le conflit. En 1974, une première vague de licenciements économiques touchera essentiellement les adhérents de la CFDT, dont les trois anciens délégués. Ils créeront alors un Comité de chômeurs et mettront leur énergie militante au service de l'Union Métaux et de l'Union locale pour continuer à défendre leurs camarades de l'entreprise J. PARIS...

Un conflit riche d'enseignements

La connaissance que nous avons aujourd'hui de ce conflit permet de comprendre le quotidien de l'équipe syndicale CFDT durant ces semaines et elle permet également de mener une réflexion plus aboutie. Comment en six semaines est-on passé de l'enthousiasme et de la détermination à la déception et à l'amertume ? En s'appuyant sur une mise en relation des nombreux documents disponibles, le Groupe Histoire CFDT 44 propose une analyse mettant en jeu les différents acteurs.

La Direction a maîtrisé le tempo de ce conflit

En agitant la menace de lock-out, elle a précipité la décision de l'occupation alors même que tous les facteurs de réussite ou d'échec n'avaient pas été estimés.

Les sections syndicales ont dû décider dans l'urgence afin qu'à ce moment-là, la Direction ne prenne pas l'avantage et elles se sont appuyées sur le nombre très satisfaisant de signatures de la pétition (156 mensuels sur 190) pour une augmentation non hiérarchisée des salaires – sans mesurer que signer une pétition est une chose et que participer à l'occupation de son entreprise en est une toute autre... La pression quotidienne d'un groupe de jeunes ouvriers et employés pour passer des débrayages quotidiens à un stade supérieur de l'action a également pesé. Le vote s'est déroulé à main levée et ce sont essentiellement les ouvriers qui se sont exprimés à l'unanimité pour l'occupation de l'entreprise. Dans le feu de l'action, il a semblé que l'unanimité ouvrière allait pouvoir emporter l'adhésion des mensuels. Mais en étudiant la répartition des catégories de salariés, on comprend a posteriori que le rapport de forces n'était pas du côté des ateliers.

La création du Comité pour la défense de la liberté du travail le surlendemain de la décision d'occupation a été un coup de tonnerre ! Les délégués syndicaux ont compris combien le conflit allait être rude mais ils ne pouvaient plus reculer. Face à eux, il y avait dès lors de nombreux obstacles.

La Direction était prête à résister à un conflit long.

Etre dirigeant en 1972 d'une entreprise de la métallurgie nantaise, c'est avoir dans la mémoire récente le conflit qui s'est déroulé un an auparavant à l'usine des Batignolles. Le conflit a été coûteux pour l'entreprise : non seulement il a duré 40 jours mais en plus il s'est soldé par une victoire des grévistes.



Jacques Paris

Photo du Journal d'entreprise

En tant que président de la Chambre patronale des Charpentes métalliques, en contact avec la Chambre patronale de la Métallurgie et avec le CNPF, la Direction de J. PARIS bénéficie du soutien des organisations patronales. Elle sait qu'elle peut également compter sur un facteur structurel : l'éclatement de la branche en plus d'une centaine de Conventions collectives au niveau national, dont deux en Loire-Atlantique. Tant que les salariés de la métallurgie ne portent pas partout en France cette revendication du salaire en deux éléments, les patrons n'ont pas de souci à se faire. Or dans les grandes entreprises emblématiques, la revendication ne prend pas. Il est beaucoup question du Joint Français à Saint-Brieuc mais le conflit très dur qui se déroule presque en même temps et qui déclenche une très large solidarité, porte essentiellement sur une égalisation des salaires avec ceux de la maison mère de Bezons (Val d'Oise), supérieurs d'environ 20 % à travail égal.

La Direction peut donc développer une stratégie classique : diviser les salariés et laisser pourrir la situation.

Pour jouer la montre, il faut une situation financière saine et un soutien de ses homologues – conditions toutes les deux réunies pour l'entreprise J. PARIS. Dans un article d'*Ouest-France* du 11 avril, le journaliste Georges Robin

indique que *la Direction bénéficiant d'un soutien très ferme de l'ensemble du patronat a pu maintenir une position sans faiblesse de bout en bout.* Le même jour *Presse-Océan* écrit que « *La Direction estime qu'il lui faudra deux années d'exercice pour « éponger » les pertes entraînées par six semaines de conflit.* ». On ignore si l'entreprise a « épongé » seule les pertes. Il s'est dit que l'EPIM (l'Entraide Professionnelle des Industries Métallurgiques créée en 1972 pour apporter une aide financière aux entreprises qui ont connu un conflit social d'importance) a apporté une contribution financière à J. PARIS.

Front commun patronal

La direction de Paris S.A. a nettement déclaré que la remise en cause de la hiérarchie des salaires relevait du plan national et qu'elle ne pouvait donc en discuter dans l'entreprise.

Il n'est pas interdit de penser que cette position lui a été dictée par l'organisation patronale. A Nantes, depuis la grève des Batignolles, les chefs d'entreprise ressentent les dangers des positions isolées. On l'avait vu chez Babcock à Saint-Nazaire, on l'a remarqué dans toutes les grandes entreprises de la métallurgie locale. Le patronat présente maintenant un front uni devant les syndicats.

Chez Paris, il se tient dans une position de retrait, après avoir publié un communiqué où il accuse les syndicats de se faire « manœuvrer » par les gauchistes.

La position est adroite dans la mesure où elle donne raison à la C.G.T. qui « met en garde » les métallos nantais « contre toutes les provocations, d'où qu'elles viennent ». Elle tend également à mettre en difficulté la C.F.D.T., plus indulgente aux « gauchistes » mais soucieuse de préserver l'unité d'action avec la C.G.T.

Le conflit de chez Paris pourrait bien ouvrir une page décisive du contentieux existant à Nantes entre un patronat désormais plus « politique » et une C.F.D.T. qui s'est régulièrement posée en championne des causes ouvrières les plus radicales.

MARCEL RIOU

Pour provoquer la division des salariés, la Direction peut s'appuyer sur plusieurs leviers.

Une répartition des emplois favorable à la Direction

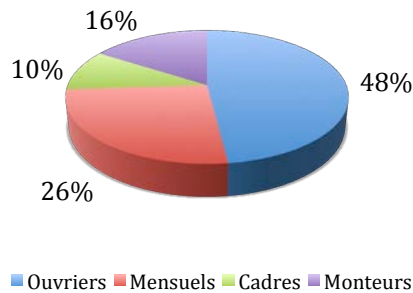
Chez J. PARIS, ouvriers et monteurs sont numériquement majoritaires mais ils ne vivent pas la même situation. Grâce à leurs indemnités de déplacement, les monteurs sont mieux payés que les ouvriers sédentaires et sans contact quotidien avec eux. Ensemble, ils ne constituent donc pas un groupe homogène et la Direction s'appuiera d'ailleurs sur cette division lorsqu'elle organisera un référendum par correspondance sur la reprise du travail. Les monteurs se prononceront pour tandis que les ouvriers des ateliers refuseront de participer au vote.

Les salariés des bureaux ne constituent pas non plus un groupe homogène mais ils travaillent ensemble dans les mêmes locaux et ont plus de contacts de travail entre eux qu'avec les ouvriers. Dans l'industrie, les mensuels sont réputés moins revendicatifs et se satisfaisant en général de bénéficier des avantages obtenus par la lutte des ouvriers. A propos du mouvement des mensuels de la métallurgie nazairienne en 1967, les militants CFDT ont écrit : « *Moins revendicative que celle de leurs camarades ouvriers, cette catégorie de salariés est traditionnellement plus soucieuse de la conservation de ses avantages que de lutte sociale* ».

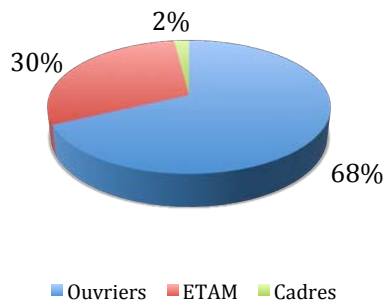
Le secrétaire de la section CFDT est un mensuel et par son action quotidienne de militant, il a réussi à syndiquer 85

des 190 mensuels. La revendication d'une augmentation de salaire non hiérarchisée reçoit un écho favorable dans les bureaux. Cependant, monteurs, mensuels et cadres réunis sont les plus nombreux. Si les ouvriers en grève paraissent forts en paralysant la production, ils ont en face d'eux un ensemble majoritaire de salariés qui n'ont ni les réflexes ni les pratiques de grève des ateliers.

J. PARIS



Les Batignolles



La structure des emplois chez J. PARIS n'est donc pas représentative de celles des entreprises de la métallurgie de Loire-Atlantique. Le clivage sociologique ateliers-bureaux est masqué par le fait que pour leur défense au quotidien les mensuels font confiance à la CFDT. Mais ce clivage existe comme dans toutes les entreprises de métallurgie et il va surgir avec force alors qu'une bonne cohésion des salariés serait nécessaire.

La comparaison avec les autres conflits de la métallurgie nantaise n'était pas pertinente

La référence constante des gauchistes au conflit victorieux des Batignolles l'année précédente est fautive. Non seulement, les revendications ne sont pas du même type, mais la proportion d'ouvriers a permis d'établir un rapport de force nettement supérieur à celui de chez J. PARIS. Si l'on remonte au grand conflit victorieux des mensuels nazairiens en 1967, il faut savoir que la proposition de la grève illimitée avait été validée par 70,5 % des salariés concernés lors d'un référendum organisé à bulletin secret par les trois organisations syndicales. Et quand la Direction des Chantiers a pensé créer une division parmi les salariés en décidant le lock-out complet, elle a au contraire jeté dans le conflit 6 000 ouvriers « horaires » qui ont alors agi pour leurs propres revendications.

Un levier pour diviser les salariés : « le Comité de défense pour la liberté du travail »

Ce n'est pas la constitution d'un comité de ce type mais la soudaineté de la réaction, le nombre de salariés réunis et les méthodes d'action qui posent question.

Les cadres et la maîtrise vont en être les leaders. La revue de l'IRPOP (CNPF) consacrée au conflit J. PARIS écrit à propos de cette maîtrise : « *presque tous issus du rang, promus voilà 15 ou 20 ans parce que « meilleur compagnon ».* [Ils] ne peuvent modifier leur comportement, n'accordent pas suffisamment d'importance aux problèmes humains, néanmoins défendent leurs prérogatives. En 1968, [elle] a été traumatisée par les exactions contre elle et pourtant elle

avait basculé parce que délaissée par la Direction et coupée [d'elle]. Depuis 1968, effort de la Direction pour ressouder la Maîtrise (contacts réguliers, formation spéciale, réunions mensuelles avec l'Ingénieur Chef de Production et participation du Directeur Général); efforts aussi pour éviter les courts-circuits fréquents des Délégués et des Syndicats en général ». Le délégué syndical CFDT confirme : « *Oui, la maîtrise en a vu de dures pendant mai 68 mais la plupart le méritaient. Oui, ils ont suivi des formations mais il ne leur a pas fallu longtemps pour revenir à leurs comportements antérieurs !* ».

Depuis le début des débrayages journaliers en février, la Direction connaissait l'opposition de la maîtrise et des cadres à une action syndicale qui non seulement perturbait leur travail quotidien mais qui en plus était basée sur une revendication salariale à laquelle ils étaient totalement opposés. L'occupation de l'entreprise n'a fait que cristalliser ce qui couvait depuis deux semaines. Aider en sous-main à la constitution d'un Comité de défense pour la liberté du travail a donc été facile pour la Direction. Celle-ci a en plus profité d'un phénomène de cristallisation provoqué par les gauchistes dans la Maîtrise. La revue de l'IRPOP indique que « *depuis 1971, les*

attaques par voie de tracts des gauchistes contre les Agents de maîtrise ont pour effet de « ressouder » la Maîtrise dont certains Membres sont particulièrement sensibilisés ». Toute attaque frontale suscitant des réflexes de défense, cette réaction est parfaitement compréhensible car les termes des critiques étaient souvent très violents. Un communiqué de presse de ce Comité le 6 avril résume bien tous les arguments qu'il a développés au quotidien auprès des non grévistes.

LE COMITE DU TRAVAIL ET LES « MAOS »

Communiqué également du Comité pour la défense de la liberté du travail dans lequel on peut lire notamment :

« Deux Maoïstes à la tête de leur troupe (une vingtaine de jeunes) entendent seuls édicter leur loi à 720 personnes...

C'est un des paradoxes de notre époque. Il suffit d'être pour tout ce qui est contre, et contre tout ce qui est pour, pour s'imposer à la masse. Et la masse parfois suit lentement, très lentement car chacun des éléments qui la compose tient surtout à n'avoir amais à prendre seul des responsabilités. Cette léthargie, ce renoncement d'une majorité est dommage, car cela ouvre la porte à l'aventure, et permet la prolifération de minorités incontrôlées mais agissantes.

Vous qui, aujourd'hui, subissez encore la grève, poursuit le Comité, ouvrez les yeux. Les troupes maoïstes recrutent le plus souvent leurs « cadres » dans les hautes sphères de la bourgeoisie. Ces produits du capitalisme, les poches pleines de diplômes, viennent à la fin de leurs études « tester la masse ouvrière ». Ils « engueulent les flics, crachent sur le Patronat, menacent les jaunes, conditionnent les esprits, et puis un beau matin, ils repartent comme ils sont venus ; la révolution a cessé de les amuser ; ils ressortent leurs diplômes, acceptent des postes à responsabilité, touchent les salaires correspondant... Mais que deviennent les ouvriers qu'ils ont charmés ?..

L'encadrement constate que de nombreux mensuels rejettent eux aussi les idées gauchistes et il en profite pour agglomérer dans un même rejet les sections syndicales, les gauchistes de l'entreprise et le Comité de Soutien que ceux-ci ont constitué avec des renforts externes. Le scénario du comité anti-grève est dès lors en place ! De mémoire syndicale, en Loire-Atlantique on n'a jamais vu se créer un comité de « jaunes » en moins de 48 heures comme chez J. PARIS. La CFT (Confédération Française du Travail) n'a pas réussi à se développer dans le département (sauf dans l'entreprise de fabrication de vêtements UGECO et quelque temps à l'Aérospatiale sous

une autre forme) et jusqu'alors les organisations syndicales n'ont eu à faire qu'aux pratiques classiques de « jaunes » qui se rangent du côté des patrons et demandent la reprise du travail. En 1971, chez UGECO, le conflit avait duré environ six semaines et la CFT n'avait réussi à s'implanter qu'à la cinquième semaine. Les grévistes de J. PARIS

ont donc vu que la Direction était à l'origine de la manœuvre et c'était un motif suffisant pour continuer l'occupation de l'entreprise.

La détermination des grévistes à faire céder la Direction a alors fait passer à l'arrière-plan cette césure totale entre les salariés. L'importance numérique de ce Comité pour la liberté du travail n'a, semble-t-il, inquiété que les délégués syndicaux. Si on se réfère au conflit UGECO, ce sont du côté des grévistes, 350 ouvrières et dans la section CFT, 40 seulement pour les ouvrières (80 au total avec la maîtrise et les cadres). Chez J. PARIS, rappelons que presque tout l'atelier est en grève mais que 200 autres salariés assistent quotidiennement aux réunions du Comité pour la liberté du travail - soit pratiquement autant de monde dans chaque camp ! Et si quelques personnes membres de ce comité appartiennent à l'UDR (Union démocratique pour la V^e République), parti politique de droite ou même à un CDR (Comité de Défense de la République créé en réaction à mai 68), la majorité des autres veulent avant tout pouvoir entrer dans

ETABLISSEMENTS PARIS : l'usine toujours occupée Mercredi prochain, manifestation des métallos nantais



Plus de deux cents participants à la réunion quotidienne des non-grévistes de Loire-Atlantique à la recherche de la liberté du travail.

l'entreprise et travailler pour toucher leur salaire. Les 156 mensuels qui, courant février, s'étaient prononcés pour la plate-forme revendicative salariale n'avaient pas fondamentalement changé d'avis sur la question mais c'est le mode d'action qu'ils refusaient.

Dans le feu de l'action et sous la pression des gauchistes et du Comité de Soutien, cette situation inédite n'a pas pu être expliquée par les sections syndicales. En effet, très vite les gauchistes ont imposé un fonctionnement en assemblées générales qui étaient propices aux surenchères et ne permettaient pas des réflexions de fond sur la stratégie à mener. Ils auraient immédiatement rejeté tout ce qui aurait pu amener des interrogations sur le bien-fondé de la démarche d'occupation ou esquisser la recherche de nouveaux modes d'action pour tenter de « récupérer » une partie des mensuels. Le Comité de défense pour la liberté du travail perçoit très bien cette situation et s'exprime sur le sujet dans la presse le 10 avril.

Le Comité de défense de la liberté du Travail accuse les gauchistes

Commentant la matinée de samedi, le « Comité de défense de la liberté du travail » déclare dans un communiqué :

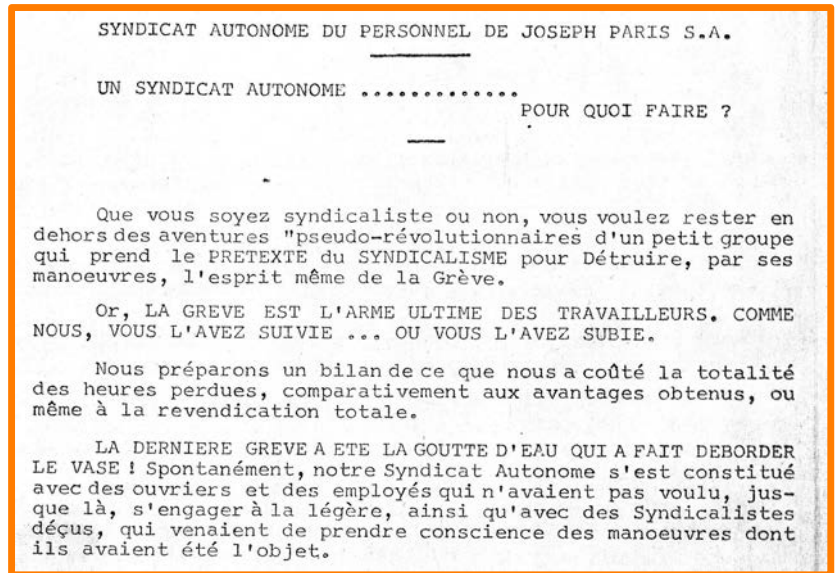
Redoutant le résultat d'une consultation démocratique à bulletins secrets, les maoïstes licenciés, épaulés par des éléments du P.S.U. et des étudiants des facultés, ont une nouvelle fois noyauté la réunion d'information, organisée à l'initiative des organisations syndicales.

Selon ce comité, il est navrant de constater que les gens qui ont déclenché ce conflit puissent se faire déborder si facilement par des éléments extrémistes. Il nous

apparaît à la faveur de ces événements que le délégué responsable ne peut plus être simplement un « monsieur bons offices », mais qu'il doit être en mesure, afin d'éviter le détournement de l'action syndicale, de faire le poids face aux légions gauchistes.

Le comité poursuit, nous avons senti rapidement le risque de débordement, et cela a justifié en partie notre mobilisation, et notre détermination. La semaine qui s'annonce sera certainement fertile en provocations, car les gauchistes le reconnaissent eux-mêmes, afin d'éviter le pourrissement de leur mouvement, leur seule chance est aujourd'hui le rapport de force.

A la fin du conflit, le Comité de défense pour la liberté du travail a créé le Syndicat Autonome du Personnel de J. Paris, le S.A.P., qui continuera à critiquer avec une plus grande virulence les « syndicats marxistes ». Dans le bulletin d'octobre 1972, André Tameza, le responsable du S.A.P., consacre un paragraphe à « un ancien séminariste défroqué grand prêtre de la section fantôme (anciennement CFDT) ». Il faut comprendre qu'il s'agit de Michel Rocard ! Dans la même publication, il est question du fonctionnement du S.A.P. : « Il s'agit maintenant pour nous d'exploiter et de consolider le succès de notre action, une action qui par son originalité donne difficilement prise aux reproches classiques des formations révolutionnaires ». Après le conflit, le S.A.P. prend le comité d'entreprise et ses membres échappent tous aux licenciements économiques de 1974. Mais progressivement, il perd de son influence.



Extrait d'un tract du S.A.P., 14 avril 1972

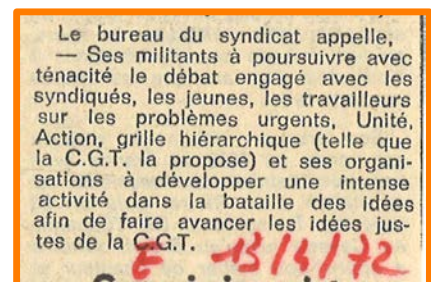
Dans de nombreux conflits, l'action de Comités pour la liberté du travail et contre l'occupation des entreprises ne suffisent pas à assurer la victoire des Directions sur les grévistes. Chez J. PARIS, d'autres facteurs ont pesé fortement en faveur de la Direction et ils sont à chercher dans le camp opposé, celui des forces syndicales et du Comité de soutien.

La CGT, en désaccord avec la revendication, ne soutient pas sa section

Jacques Paris en tant que président de la Chambre patronale des Charpentes métalliques est parfaitement au fait de la position de la CGT en matière de salaires. La Direction sait donc que la CGT ne va pas appuyer la revendication sur le salaire de besoin et de fonction puisqu'elle revendique une augmentation hiérarchisée.

Dans le déroulement du conflit, les preuves ne manquent pas de cette absence de soutien : pas d'action commune avec la CFDT aux niveaux

professionnel et interprofessionnel en soutien au conflit J. PARIS et freins sur tout ce qui peut développer la solidarité au niveau des sections CGT d'entreprises. Un seul exemple : le 28 mars, la CGT empêche des salariés de la SNIAS de Bouguenais d'aller à la manifestation de soutien aux grévistes de J. PARIS en n'affrétant qu'un car au lieu des quatre ou cinq qu'ils demandent. Et le travail à peine repris, l'UD publie le 13 avril un communiqué sur la position officielle de la CGT.



L'Éclair, 13 avril 1972

Le communiqué est sans appel : ce que la section CGT de J. PARIS a soutenu en matière d'augmentation des salaires n'était pas une idée « juste ».

Les gauchistes ont été un facteur de division au sein des organisations syndicales

Du fait de leur plus grande proximité avec la CFDT, c'est elle qui en a payé le prix fort. Il n'est pas question dans cette analyse de condamner les personnes concernées (le plus souvent de jeunes ouvriers) qui étaient animées de convictions sincères, mais de décrire les réactions qu'elles ont suscitées. Car les groupes ou plutôt des groupuscules qu'ils constituaient ont créé un climat de surenchère

(moins on est nombreux, plus on se montre catégorique...) qui ne pouvait qu'éloigner de nombreux salariés de la lutte en cours. Ils méconnaissaient la réalité sociologique de l'entreprise ou en construisaient une autre de type binaire – d'un côté le patron avec son encadrement et de l'autre, tous les salariés. Leurs discours jusqu'aboutistes ne laissaient place à aucune autre forme de revendication que la

révolution. Ils ont donc permis aux jaunes d'élargir leur audience à un nombre non négligeable de mensuels qui étaient précédemment sensibles à l'action revendicative de la CFDT et qui, pour certains, étaient même syndiqués à la CFDT. De ce fait, ils ont favorisé la constitution du Comité de défense de la liberté du travail alors que de toute évidence, ce n'était pas leur objectif.